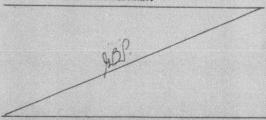
## Verdict\*

\*A biffer, suut dans les cas de "dénégation de culpabilité". L'audience est levée pour délibérer sur le verdiet.

La Cour déclare l'accusé D. 620302, Corporal Aime Decoste, Fes Fusiliers Mont Royal, C.A., attached to No. 4 District Depot, C.A., coupeble à l'égard du chef d'accusation, excepté qu'il ne fut pes appréhendé par la police militaire, mais s'est livré volontairement.



## Procédure sur déclaration de culpabilité précédant la Sentence

\* Lorsque l'audience est déjà severte, cette phrase doit être rayée.

Preuve de réputation.

Question par le Q. 22 Président. \* L'audience est ouverte et l'accusé est ramené devant la Cour. Captain S.L. McMaster, C.G.G. C.A., attached to Na. 4 District Depot, C.A. officer 1/c of records ayant été précedement assermenté

Avez-vous quelque preuve à produire quant à la réputation et les états des services de l'accusé. Réponse du témoin. Oui, Monsieur. Je produis M.F.B. 355 et M.F.M. 6 de l'accusé.

La déclaration précitée [avec la liste des condamnations et des cas eû il y a eu dispense de procès] est lue, marquée ¥ -Z , signée par le Président et versée au dossier.

Q. 23 Question par le Président.

L'accusé est-il la personne nommée dans la déclaration dont vous venez d'entendre lecture? Réponse du témoin. Oui, Monsieur.

Q. 24 Question.

Avez-vous comparé le contenu de la déclaration précitée avec les livres régimentaires? Réponse. Out, Monsieur.

Q. 25 Question.

Sont-ce des copies conformes des livres régimentaires et l'exposé des inscriptions figurant aux feuillets de punition est-il un résumé juste et fidèle de ces inscriptions? Réponse. Oui, Monsieur.

Concretion — Il per suite de la versie de la versie de errore de l'acruel diese un corps dégen l'entre de la constitution de la Commanda del la commanda de la commanda del la commanda de la commanda del la comma

L'officier défenseur ne désire pas transquestionnes le témoir.

De l'avis de la Cour, il n'est pas nécessaire de se conformer à la R. de P. 83(B)

Le témoin se retire.

( 26 Pacsation d. Faccusé.

Avez-vous quelque chose à dire à la Cour? Réponse. Oui, Monsieur, par voir de mon officier défenseur. (Voir document ci-joint merqué "M"), et L'audience est levee pour delibérer sur la sentence, jo désire produire une déclaration écrite relativement aux faits qui ont occasionné mu absence (voir document "b") ci-joint merqué "L").